

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2023/012

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 27 mars 2023

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Gunilla SKARIN PARTE

ABSENT EXCUSE : Thierry VIDAL représenté par Jérôme BAMBERGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel FREDON

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE DRESSE PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du comptable du trésor ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 074031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC THONON-LES-BAINS

ETABLISSEMENT : PORT DE PLAISANCE-NERNIER

Résultats budgétaires de l'exercice

71109 - PORT DE PLAISANCE-NERNIER

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	402 674,43	275 794,78	678 469,21
Titres de recette émis (b)	56 500,40	178 450,77	234 951,17
Réductions de titres (c)	2 072,70	1 874,63	3 947,33
Recettes nettes (d = b - c)	54 427,70	176 576,14	231 003,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	402 674,43	275 794,78	678 469,21
Mandats émis (f)	73 558,65	140 995,70	214 554,35
Annulations de mandats (g)		2 072,70	2 072,70
Depenses nettes (h = f - g)	73 558,65	138 923,00	212 481,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		37 653,14	18 522,19
(h - d) Déficit	19 130,95		

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 4 abstentions (Matteo BÄCHTOLD, Geneviève GRAZ, Laurent GRILLON, Gunilla SKARIN PARTE) ;

APPROUVE le compte de gestion du port de plaisance pour l'exercice 2022 dressé par le comptable public.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance
Michel FREDON

Date de publication

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr